



APPEL A CANDIDATURE

Banque CHAIX

71, Place du Général de Gaulle

13300 SALON-DE-PROVENCE





Parcelle cadastrale AM 0061

1- Bail commercial

Le bail commercial sera consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel hors charges, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux.

Montant du loyer mensuel : 7 083, 00 €/HT

Montant du loyer annuel : 85 000, 00 €/HT

Dépôt de garantie de trois mois sera exigé.

Franchise de 10 mois de loyers pour travaux d'aménagements intérieurs du local avec installation d'ascenseur.

NB : Le bâtiment sera mis à disposition avec les façades nettoyées.

Le preneur s'engage à effectuer toutes les démarches administratives liées à son installation dans le local auprès des services de la réglementation administrative : demandes d'installation d'enseigne, demande accessibilité ERP ...

2- Potentiel commercial

a) Son exploitation actuelle : bien inoccupé

b) Ses possibilités d'exploitation

Afin de garantir la diversité de l'offre commerciale sur cette artère, certaines activités sont exclues dans le cadre de la reprise de ce fonds de commerce.

- Les banques, assurances
- Les services immobiliers
- Les opticiens
- Taxiphones/Cybercafé
- La restauration
- Bazar en tous genres
- Epicerie

Le type d'activités recherchées :

- Secteur médical
- Bien être, esthétique, soins

3- Description du commerce

a) État des lieux

Le repreneur prendra les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent, sans pouvoir exiger de travaux.

b) Superficie et désignation du commerce

Le local commercial (cadastré AM 0061) se décompose comme suit :

Un immeuble à usage mixte d'habitation et professionnel, élevé de deux étages sur sous-sol, comprenant :

-au sous-sol : caves

-au rez-de-chaussée : une agence bancaire avec salle des coffres

-au premier étage : bureaux et cour technique

-au deuxième étage : deux logements

Pour une superficie totale de : 615 m² + cave

Local loué en l'état

3 - Les conditions de location

- L'extrait K-Bis, de moins de 3 mois de la société ou les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de création
- L'inscription au répertoire du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou lorsque la société est établie dans un autre état membre de l'Union Européenne d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan
- Un visuel des aménagements extérieurs et intérieurs avec les agencements envisagés (l'Architecte des Bâtiments de France sera consulté pour avis) et le détail des travaux si nécessaire.
- Copie de la carte d'identité du gérant ou carte de séjour

Toutes ces informations pourront être transmises au bailleur, afin d'obtenir son accord préalable.

Les conditions du choix du locataire

Concernant le choix du locataire, chaque candidat devra faire parvenir le dossier de candidature décrit ci-dessus auprès des services administratifs de la ville de Salon de Provence par courrier avec avis de réception :

ESPACECO
Mairie de Salon de Provence
146 boulevard Lamartine
13300 Salon de Provence

Réponse aux candidatures : les réponses à candidatures seront faites par téléphone et simultanément par courrier avec AR.

En cas d'appel à candidature infructueux l'appel à candidature sera affiché dans un délai de deux mois. En parallèle la ville se réserve le droit de mettre en place un bail précaire.